



MAÎTRE D'OUVRAGE
COMMUNE DE PLOUEDERN
1, rue de la Mairie
29800 PLOUEDERN

E-Mail : mairie@plouedern.fr
Tél : 02 98 20 82 65



MAÎTRE D'ŒUVRE
A&T OUEST

ZA du Launay – Rue Goarem Pella
29600 Saint Martin des Champs

Mail : stephane.mismetti@at-ouest.com
Tél : 02.98.88.97.80

COMMUNE DE PLOUEDERN AMENAGEMENT DE VOIRIE SECTEUR LE MEZOU

R.C. Règlement de Consultation

Procédure adaptée simple en application des articles R2123-1 2123-4 et 2123-4 du Code de la commande publique.



Lot unique : Aménagement de voirie



Date et heure limites de remise des offres :
Le lundi 26 octobre 2026 à 12h00

Article 1. – Identification du Pouvoir Adjudicateur	3
Article 2. - Objet de la consultation	3
2.1. - Objet du marché	3
2.2. - Procédure de passation.....	3
2.3. - Forme du marché	3
Article 3. – DISPOSITIONS GENERALES	4
3.1. - Décomposition du marché	4
3.2. - Délais d'exécution	4
3.3. - Modalités de paiement	4
3.4. - Forme juridique de l'attributaire.....	4
3.5. - Délai de validité des propositions	4
3.6. – Clauses facultatives (Variantes).....	5
3.7 – Prestations supplémentaire (options)	5
Article 4. - Dossier de consultation	5
4.1. - Contenu du dossier de consultation	5
4.2. - Mise à disposition du dossier de consultation	5
4.3. - Modification de détail au dossier de consultation	5
Article 5. - Présentation des propositions.....	6
5.1. - Documents à produire	6
5.2. - Langue et unité monétaire.....	7
5.3. - Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
5.4 - Copie de sauvegarde :	7
5-5-Négociation.....	8
5-6-Attribution	8
Article 6. - Jugement des propositions.....	9
6-1 Critères de sélection des candidatures :	9
6-2 Critères de sélection des offres :	9
Article 7. - Renseignements complémentaires	11
Article 8 - Introduction d'un recours	11

ARTICLE 1. – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Pouvoir Adjudicateur :

Commune de PLOUEDERN
1, Rue de la Mairie
29800 PLOUEDERN
Mail : mairie@plouedern.fr
Tél : 02.98.20.82.65

ARTICLE 2. - OBJET DE LA CONSULTATION

2.1. - OBJET DU MARCHÉ

La consultation porte sur les prestations suivantes : Aménagement d'une rue - secteur Le Mezou

A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir de [Janvier 2027](#).

2.2. - PROCEDURE DE PASSATION

La consultation est passée par Procédure adaptée en application des articles R2123-1, 2123-4 et 2123-5 du Code de la commande publique.

2.3. - FORME DU MARCHÉ

Le marché comporte une seule tranche ferme.

ARTICLE 3. – DISPOSITIONS GENERALES

3.1. - DECOMPOSITION DU MARCHE

Le marché est décomposé en 1 lot unique défini comme suit :

Lot n°	Objet du lot
Lot unique	Aménagement d'une rue - secteur Le Mezou

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auxquels ils répondent.

3.2. - DELAIS D'EXECUTION

Une période de préparation de 1 mois est prévue à compter de l'ordre de service de démarrage.

Le délai maximal d'exécution des prestations court à compter de l'ordre de service de démarrage correspondant et est fixé comme suit (hors période de préparation) :

Lot unique : Aménagement d'une rue - secteur Le Mezou

Tranche ferme	Délai d'exécution maximum : 3 mois
---------------	---

3.3. - MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

3.4. - FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE

Forme juridique que devra revêtir le groupement : Pas de forme imposée.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

3.5. - DELAI DE VALIDITE DES PROPOSITIONS

Le délai de validité des propositions est de **120 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3.6. – CLAUSES FACULTATIVES (VARIANTES)

Les variantes libres sont autorisées. Les variantes encadrées ne sont pas prévues.

3.7 – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRE (options)

Le dossier de consultation ne comporte pas de prestations supplémentaires exigées par l'acheteur.

ARTICLE 4. - DOSSIER DE CONSULTATION

4.1. - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- ✓ Le règlement de la consultation (R.C.)
- ✓ L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes,
- ✓ Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.),
- ✓ Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.),
- ✓ Le bordereau des prix unitaires,
- ✓ Le détail estimatif,
- ✓ Le dossier de plans.
- ✓ Le tableau récapitulatif des Déclaration de travaux avec N° de DT
- ✓ Le Rapport de Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux et HAP sur les enrobés

4.2. - MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Conformément à l'article 5 du Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur le profil acheteur Mégalis Bretagne via l'adresse suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4.3. - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

ARTICLE 5. - PRESENTATION DES PROPOSITIONS

5.1. - DOCUMENTS A PRODUIRE

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature :

- ✓ - La lettre de candidature (DC1) et la déclaration du candidat (DC2)
- ✓ - Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- ✓ - En cas de redressement judiciaire, une copie du ou des jugement(s)
- ✓ - ou le **Document unique de marché européen (DUME)**
- ✓ - ou le formulaire **Marché Public Simplifié (MPS)** sur le profil acheteur

Contenu de l'offre :

- ✓ - L'acte d'engagement et ses annexes
- ✓ - Le CCAP paraphé et signé
- ✓ - Le CCTP paraphé et signé
- ✓ - Le Bordereau des Prix Unitaires
- ✓ - Le Détail Quantitatif Estimatif
- ✓ - Le mémoire technique comprenant les éléments fixés à l'article 6 (critère « valeur technique »)
- ✓ - Le planning d'exécution des travaux

La signature électronique n'est pas obligatoire lors du dépôt de l'offre mais elle sera exigée au candidat retenu.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- ✓ - Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- ✓ - Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

5.2. - LANGUE ET UNITE MONETAIRE

Les propositions doivent être rédigées en langue française. Le pouvoir adjudicateur conclura le marché en euro.

5.3. - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Remise des plis par voie électronique :

Les offres électroniques doivent être déposées sur le profil acheteur Mégalis Bretagne via l'adresse <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de chargement de l'offre sur la plate-forme par rapport à la date et l'heure de clôture, ce temps de chargement étant fonction du débit de leur accès internet et de la taille des documents à transmettre. Le profil d'acheteur ne limite pas la taille de l'offre, mais il est fortement recommandé de ne pas dépasser 40 Mo (pour l'ensemble des pièces déposées).

Il est recommandé de tester le poste informatique, quelques jours avant la date limite de remise, afin de vérifier que les pré-requis nécessaires soient installés. A cet effet, les candidats utiliseront la rubrique "se préparer pour répondre" - "tester la configuration". De même, les candidats peuvent réaliser un essai de dépôt d'offre via les menus "se préparer à répondre " et "Consultation de test".

En cas de difficultés, les candidats contacteront le service de support téléphonique au 02 23 48 04 54.

5.4 - COPIE DE SAUVEGARDE :

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique.

La copie de sauvegarde est une copie de la réponse électronique qui peut être sur papier ou support électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB).

Les candidats transmettent leur copie de sauvegarde sous pli cacheté portant la mention suivante :

Copie de sauvegarde pour :

Aménagement d'une rue - secteur Le Mezou

Commune de PLOUEDERN

1, Rue de la Mairie

29800 PLOUEDERN

NE PAS OUVRIR

Les fichiers devront être transmis de préférence au format PDF

La copie de sauvegarde qui parviendrait après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que celle parvenue sous enveloppe non cachetée ne pourrait être utilisée, le cas échéant.

Elle doit être identifiée comme telle, pour ne servir que dans les cas où la version transmise par voie électronique ne pourrait être utilisée. Si elle n'est pas utilisée, elle sera détruite par le pouvoir adjudicateur à la fin de la procédure.

5-5-NEGOCIATION

Les conditions de négociation sont les suivantes :

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats conformément aux critères de jugement énoncés à l'article 6 suivant du règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier tant sur le prix que sur le contenu de l'offre avec le nombre de candidats de son choix et dans l'ordre du classement issu de la première analyse des offres.

La négociation pourra porter sur les éléments techniques de l'offre ainsi que sur le prix et se déroulera sous forme d'échange de mails, ou rendez-vous, dans des conditions respectant le principe fondamental d'égalité de traitement des candidats aux marchés publics.

Un nouvel acte d'engagement et le cas échéant ses annexe(s) prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale, devra alors être signé.

En cas de défaut de production de l'acte d'engagement et le cas échéant ses annexe(s) résultant des négociations, l'offre négociée sera déclarée irrégulière et seule l'offre initiale sera prise en considération pour l'analyse et le classement des offres.

5-6-ATTRIBUTION

L'acte d'engagement sera signé électroniquement.

Les formats autorisés sont XAdES, CAdES ou **PAdES (format préconisé par la collectivité)**

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique qui impose l'utilisation de certificats de signature, à la norme RGS de niveau ** ou ***. Si le certificat de signature 2* ou 3* est émis par une autorité de certification référencée dans l'une des listes de confiance, aucun justificatif n'est à fournir. Dans le cas contraire, le candidat fournit les justificatifs "Autorité de certification ».

Remettre les documents de leur offre au format PDF (**recommandé**) ou à défaut dans des formats exploitables par le Pouvoir Adjudicateur : XML, DWF, CSV et JPEG.

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du contrat qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du Code des assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L.243-1-1 du même code.

ARTICLE 6. - JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères suivants :

6-1 CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

- ✓ Garanties professionnelles
- ✓ Garanties financières
- ✓ Garanties techniques

6-2 CRITERES DE SELECTION DES OFFRES :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 1-Prix des prestations 60 pts.**
- 2-Valeur technique 30 pts.**
- 3- Délais 10 pts.**

Pour les offres, les critères pris en compte lors de l'attribution du marché, seront pondérés de la manière suivante :

1) **PRIX DES PRESTATIONS : NOTE SUR 60 POINTS**

La notation s'effectuera suivant la règle arithmétique suivante : **Points attribués = 60 x (Pb / P)**

- Pb : prix le plus bas.
- P : prix de l'offre étudiée.

2) **VALEUR TECHNIQUE : NOTE SUR 30 POINTS**

La note globale sur 30 points est évaluée sur les dispositions à adopter pour l'exécution des travaux, avec comme critères de notation :

A) Impact environnemental du chantier : 13 pts

- **10 pts** : Distance des approvisionnements (approvisionnement des fournitures et matériaux, mise en décharge des déblais impropres au réemploi), et des moyens de production (centrales d'enrobés, centrales à béton, etc. ...)
- **3 pts** : Politique environnementale globale de l'entreprise

B) Organisation prévue pour le nettoyage du chantier et la gestion des riverains : 7 pts

- **4 pts** : Nettoyage du chantier et des voies d'accès pendant les différentes phases du chantier
- **3 pts** : Gestion des riverains (accès aux propriétés, information, ...)

C) Planning : 5 pts

Précis : 5 pts, Bien développé : 4 pts, Moyennement développé : 3 pts, Peu développé : 2 pts,
Très peu développé : 1 pt, Non transmis : 0 pt

D) Procédures qualité (Plan de contrôle (internes, externes, points d'arrêt)) : 5 pts

- **3 pts** : Liste des contrôles externes prévus
- **2 pts** : Description des contrôles internes prévus

3) DELAIS : NOTE SUR 10 POINTS

Le délai maximum pour la réalisation des travaux sont fixés par le maître d'ouvrage à l'article E de l'acte d'engagement.

A l'intérieur de ce délai maximum, le candidat devra indiquer à l'acte d'engagement le délai sur lequel il s'engage.

La notation s'effectuera suivant la règle arithmétique suivante : **Points attribués = 10 x (D en semaines / Do en semaines)**

D : Délai le plus court

Do : Délai de l'offre considérée

NOTA :

La valeur technique des prestations sera appréciée dans la mesure où ces documents traiteront de manière précise le chantier faisant objet de cette consultation. Tous documents généralistes seront jugés inappropriés et dévaloriseront par conséquent l'offre du candidat.

Pour établir le classement général le tableau suivant sera renseigné.

CRITERES	POINTS MAXI	ENTREPRISE A	ENTREPRISE B	ENTREPRISE D	ENTREPRISE E
1. Prix	Note sur 60				
2. Valeur technique	Note sur 30				
3. Délais	Note sur 10				
TOTAL (100pts)					

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre, et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Cette procédure est opératoire notamment en cas de mise au point, en l'absence de négociation

Si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 7. - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires devront déposer leurs questions d'ordre administratif ou technique par voies électroniques sur le service de messagerie sécurisé du profil de l'acheteur à l'adresse suivante :

<https://www.e-megalisbretagne.bzh>

Une réponse sera alors adressée, par voie électronique à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

ARTICLE 8 - INTRODUCTION D'UN RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction d'un recours :

Tribunal Administratif de RENNES
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
CS 44416
35044 Rennes Cedex
Téléphone : 02 23 21 28 28 / Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr